Montry

Au tour des Arts
12 rue de Touraine
77450 MONTRY

MONTRY, le 25 novembre 2018

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande d'installation de vos tapis de danse sous les tapis de judo, voici la réponse de la Mairie :

- Considérant les risques liés à la surélévation des tapis de judo ;
- Considérant que la face antidérapante des tapis de judo viendront à terme rendre impropre à la danse vos tapis de danse ;
- Considérant que la Mairie a déjà donné satisfaction à vos nombreuses sollicitations ;
- Considérant que vos relations avec le Club de Judo restent très conflictuelles, malgré notre médiation ;
- Considérant l'engagement bénévole des encadrants du club de judo ;

Madame le Maire et moi-même ne vous autorisons pas à installer en permanence vos tapis de danse, sous les tapis de judo.

Votre utilisation de salle Guynemer, doit donc se conformer à la convention signée entre votre association et la Mairie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Emmanuel DEMUR

Adjoint à la Vie Associative